

Déclaration de la FNEC-FP **FO** au CTSD du 10 février 2021

Monsieur le directeur académique,

Ce CTSD de carte scolaire se tient dans une situation sanitaire toujours aussi inquiétante et dont on pourrait craindre qu'elle se dégrade encore plus. Alors que les protocoles exigent de limiter les brassages, les écoles sont placées dans une situation au mieux inconfortable, parfois insupportable, où il n'y a jamais eu aussi peu de remplacements assurés et autant d'élèves répartis dans les classes et donc de brassage imposé.

Depuis septembre dernier, cette crise sanitaire a encore aggravé la crise sociale et un million de nos concitoyens de plus, selon les chiffres officiels, ont basculé dans la pauvreté. Dans ce contexte et après avoir été privés de classe lors du premier confinement, le nombre d'élèves en grande difficulté scolaire a explosé.

Cette situation catastrophique n'est pas le fruit du hasard mais la conséquence directe du refus du Ministre d'accorder des moyens supplémentaires pour faire face à la pandémie et de répondre à notre exigence d'un véritable plan d'urgence pour recruter les enseignants, les AESH, les infirmières, les psychologues et les médecins scolaires qui font tant défaut. Pourtant ce gouvernement continue à distribuer, sans aucune contrepartie, près de 100 milliards d'euros aux entreprises.

L'allègement des effectifs partout est un impératif et une urgence mais le gouvernement et son Ministre Blanquer ont visiblement d'autres priorités ! Ainsi, en ce début d'année 2021, nous découvrons, dans un Arrêté du 22 janvier 2021, que notre Ministère annule des crédits 2020 pour un montant de plus de 212 millions d'euros, ce qui représente 4200 postes supplémentaires et la moitié de la pseudo revalorisation promise à seulement 30 % des enseignants pour 2021. **C'est tout simplement RÉVOLTANT !**

Malgré les intentions affichées pour le premier degré, aucune mesures supplémentaires et spécifiques n'ont été allouées afin d'améliorer les conditions de travail des enseignants et donc les conditions d'accueil de leurs élèves.

La Mayenne se retrouve donc gracieusement dotée d'une balance de postes nulle, empêchant donc d'emblée toute amélioration notable des remplacements liés ou non à la COVID; empêchant d'emblée la création de structures à hauteur des besoins de prise en charge du handicap et de la difficulté scolaire dont tout le monde s'accorde à dire, que si une catastrophe a peut-être été évitée quant aux conséquences du confinement, elle ne s'en est pas moins accentuée.

Monsieur le Directeur Académique, la préparation de la carte scolaire et donc de l'utilité de son groupe de travail est de pouvoir connaître vos intentions, vos projets tant pour l'ouverture et la fermeture de classes que pour la création de postes de remplaçant ou de postes dans l'enseignement spécialisé.

Ce projet issu du groupe de travail est le meilleur moyen, ne vous en déplaise, « *d'apaiser les territoires* »; permettant à un grand nombre d'écoles de voir s'éloigner l'épée de Damoclès de la fermeture d'une classe, voire d'une école.

L'absence de projet clair en cette préparation de carte scolaire de la rentrée 2021, en plus de ne donner aucune visibilité quant au remplacement, aux postes de l'ASH, ne permet donc aucun apaisement possible des écoles du territoire du département.

Concernant les élèves à besoins éducatifs particuliers, ils sont de plus en plus nombreux par défaut dans les classes, en raison du manque de places en IME ou en ULIS ce qui est inacceptable pour FO, car chacun d'eux doit être accueilli en fonction de la nature et du degré de son handicap. Les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL), en mutualisant les personnels AESH, réduisent partout l'aide, souvent déjà insuffisante, pour nombre de ces élèves. En conséquence, FO revendique l'abandon des PIAL et le recrutement d'AESH sous statut, ainsi que la réouverture de places en IME et en ULIS à hauteur du nombre de notification MDA à honorer.

Pour FO, l'augmentation des décharges pour quelques directeurs ne répond pas aux revendications d'une réelle amélioration des décharges pour tous, du rétablissement des aides administratives sous statut pérenne ou d'un réel allègement des tâches des directeurs, encore une fois bien mis à mal par les nouvelles obligations imposées au motif de la crise sanitaire et du plan Vigipirate renforcé. Le Grenelle du ministre, le projet de loi Rihlac ou les GDDE ne sont que la confirmation de la volonté ministérielle d'imposer un statut fonctionnel pour les directeurs et les directrices.

FO s'inquiète également du nouveau dispositif expérimental des « *Contrats Locaux d'Accompagnement* ». Nous apprenons par des collègues que ces contrats vont concerner certains établissements scolaires du Département, pouvez-vous nous le confirmer ? Rappelons que ces contrats entre Education Nationale et collectivité de rattachement, visent à terme à remplacer les REP. **Pour FO, cette contractualisation sur la base d'objectifs est un pas de plus vers l'autonomie des établissements et la territorialisation de l'École de la République.** C'est aussi la mise en concurrence des établissements pour quelques maigres moyens de plus. Force Ouvrière réaffirme son indéfectible attachement à l'École publique et, face à ce nouveau dispositif de dislocation, mettra tout en œuvre pour défendre notre Statut de fonctionnaire d'Etat et le cadre national de l'École publique. Quels sont les établissements visés par ce nouveau dispositif expérimental dans le département ?

Alors, est-ce la lassitude des personnels, leur colère et leur exaspération que le ministre a fini par entendre en faisant dire à Mme Elimas, Ministre déléguée, qu'aucune fermeture ne serait faite dans les communes de moins de cinq mille habitants sans l'accord du maire ?

Car il y a bien un inflexionnement du ministère, à mettre au compte de la mobilisation des collègues. Souvenons-nous : en 2020, lorsque le ministre avait fait cette annonce de l'annulation des fermetures dans les communes de moins de 5000 habitants, il avait acté en conséquence la **création de 1248 postes supplémentaires.**

La CGT-Force Ouvrière se félicite donc de l'annonce de la prolongation de cette disposition déjà prise l'année dernière qui a permis d'éviter la fermeture de nombreuses classes rurales !

La CGT-Force Ouvrière mettra tout en œuvre pour empêcher les fermetures de classes, pour les ouvertures et créations de postes nécessaires et pour le recrutement immédiat sur liste complémentaire afin de reconstruire les brigades de remplaçants et les RASED décimés ces dernières années.

La CGT-Force Ouvrière vous demande Monsieur le directeur académique de prendre en compte l'annulation de toutes les fermetures envisagées que ce soit dans les communes de moins de 5000 habitants ou plus.

Si vous n'avez pas reçu les postes supplémentaires nécessaires pour notre département, nous vous serions reconnaissants de faire remonter immédiatement ces besoins à Monsieur le Recteur. En effet, cette année encore il faut que des postes supplémentaires soient créés car il serait inacceptable que cette mesure se fasse au détriment des autres classes, en particulier en ville de plus de 5000 habitants, ou à la restructuration de nos RASED et de nos brigades de remplacement.

Merci pour votre attention.